



# ILLIMI DA BANI

"LE PIED VA OÙ LE CŒUR LE CONDUIT"  
PROVERBE NIGÉRIEN

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

**Salle Ambroise Croizat à Vigneux sur Seine  
le 7 février 2018.**

Après pointage des présents et vérification des pouvoirs, le quorum étant atteint, le président ouvre la séance à 20 h 15.

Il remercie les présents et excuse mesdames Nicole Poinso, conseillère départementale du canton de Vigneux et Colette Koeberlé, conseillère municipale déléguée à la vie associative, qui ont prévenu de leurs absences..

La secrétaire d'Illimi da Bani donne ensuite lecture du compte rendu de l'assemblée générale dernière. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le président expose alors le rapport moral ainsi que le rapport d'activité de l'association. Après un échange fructueux avec les présents, ces rapports sont adoptés à l'unanimité.

Le trésorier fait ensuite lecture du rapport financier de l'année 2017.

Puis, Nathalie Mateus fait part à l'assemblée du rapport rédigé conjointement avec Bernadette Lanoy, toutes deux vérificatrices aux comptes, suite au contrôle qu'elles ont effectué le mardi 23 janvier et à l'issue duquel elles demandent le quitus pour la bonne gestion de l'association.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité et quitus est donné au trésorier et au président pour la bonne gestion de l'association.

Le conseil d'administration se retire alors un court instant pour élire le bureau de l'association. Il revient ensuite devant l'assemblée pour lui faire part de ses décisions, prises à l'unanimité.

Le bureau d'Illimi da Bani est donc composé comme suit pour l'année 2018:

- président: Jean-Paul Nouret
- vice-président: Jean-François Robert
- trésorier: Jean-Pierre Payeur
- secrétaire: Michèle Nouret

Le président présente alors à l'assemblée le budget prévisionnel 2018, qui tient compte des espérances de recettes tant en subventions publiques qu'en actions de mécénat.

Ce budget est approuvé à l'unanimité sous réserve que les recettes citées ci-dessus soient attribuées.

Il est procédé ensuite à l'élection des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2018. Mesdames Nathalie Mateus et Bernadette Lanoy, qui se représentent, sont réélues à l'unanimité.

Enfin, l'assemblée générale, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de laisser inchangée la cotisation annuelle à 15 €.

Il est ensuite procédé à un appel à cotisations parmi les membres de l'assemblée générale.

Les différents points de l'ordre du jour ainsi que les questions diverses étant épuisés, le président lève alors la séance à 21h 50 en invitant les présents à partager le verre de l'amitié.

**le Président**  
